

SOMMAIRE

- 3. Regard de notre mouvement
- 6. Regard philosophique
- 9. Regard économique - Interview
- 12. Regard historique et anthropologique
- 15. Regard lié au genre
- 18. Regard sanitaire

Six regards pour l'égalité



L'égalité, partout et nulle part



Antony Theobald - Flickr

Les êtres humains ne naissent pas égaux, c'est évident. Nous sommes, toutes et tous, de couleurs différentes, plus ou moins grands, plus ou moins beaux, plus ou moins intelligents, plus ou moins forts, plus ou moins valides. Nous naissons dans des endroits plus ou moins sécurisants et dans des familles plus ou moins aisées. C'est un fait. Mais un fait dont toutes les grandes théories politiques ont fait leur cheval de bataille, leur bastion à prendre.

Egale liberté, égalité des chances, égalité des opportunités, égalité des conditions, égalité matérielle, etc. Comme d'autres, le libéralisme, le capitalisme, le communisme ou encore l'anarchie sont des systèmes théoriques qui s'affrontent sur un même terrain : penser une société égalitaire. Les droits humains fondamentaux sont la reconnaissance de cette égalité entre toutes et tous. La démocratie, peu importe la forme concrète qu'elle prend, a pour raison d'être l'aspiration égalitaire des individus, la reconnaissance de l'égalité de statut entre toutes et tous, le dépassement de l'inégalité de naissance.

Nous naissons toutes et tous biologiquement, géographiquement, économiquement inégaux. Mais nous naissons toutes et tous avec la même qualité d'humain, égaux dans notre recherche d'une vie heureuse, dans nos aspirations à la dignité, dans notre droit... à l'égalité.

En théorie donc, l'égalité est le cadre et l'horizon de nos sociétés modernes. Mais la réalité est évidemment tout autre. Le combat fondamental des Equipes Populaires se révèle toujours plus vital. Pour le rappeler, nous vous proposons un numéro de *Contrastes* articulé autour de cinq points de vue sur l'égalité : philosophique, économique, anthropologique, lié au genre et sanitaire. Un sixième point de vue introduit le dossier, celui porté sur le slogan des Equipes Populaires : « *Un mouvement de citoyen-ne-s pour construire l'égalité* ». Chacun de ces points de vue nous rappelle la justesse des revendications et de l'engagement pour une société réellement égalitaire. Bonne lecture !

Samuel Legros

Equipe de rédaction :

*Claudia Benedetto, Françoise Caudron,
Laurence Delperdange, Samuel Legros,
Guillaume Lohest.*

Rédacteur en chef : *Samuel Legros*

Mise en page : *Hassan Govahian*

Editeur responsable :

Guillaume Lohest, rue du Lombard 8

5000 Namur - Tél : 081/73.40.86

secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 4 €

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmilière) :

Versez 20 € au compte BE46 7865 7139 3436

des Equipes Populaires, avec la mention :

"Abonnement à Contrastes" + votre nom

SOBRIÉTÉ, MAIS ÉGALITÉ

Le slogan des Equipes Populaires met l'horizon d'égalité au centre de toutes nos actions. On pourrait se dire que c'est une valeur comme une autre. Dans ces trois pages, nous essaierons au contraire de montrer que l'égalité est une utopie indispensable et mobilisatrice. En particulier dans le contexte actuel qui exige que nos sociétés réduisent, et de beaucoup, le poids insoutenable que leurs activités économiques font peser sur la planète.



Un mouvement de citoyen-ne-s pour construire l'égalité. J'observe cette phrase sur les gobelets réutilisables imprimés cet été. Et je souris. L'ajout en écriture inclusive parle de lui-même. C'est un petit pas de plus dans la quête d'égalité qui anime notre mouvement, une petite « mise en abyme ». Autrement dit : ce petit bricolage, à l'intérieur du slogan, dit en miniature ce qu'il exprime en grand.

Un choix engageant

L'égalité était-elle inscrite dans l'horizon de notre mouvement depuis sa fondation ? À n'en pas douter. Après une brève enquête, je suis cependant surpris d'apprendre que ce slogan n'accompagne le logo des Equipes Populaires que depuis le milieu des années 2000. Je rêve de retrouver les procès-verbaux des réunions où le choix de ce slogan fut discuté. Pourquoi ce choix, au fond ? Comment les militant-e-s

ont-ils décidé de faire de l'égalité le cœur, le résumé, le fil rouge de notre projet associatif d'éducation populaire ? Pourquoi pas un mouvement de citoyens pour construire... la justice sociale, ou la démocratie, ou la solidarité ? Ces trois objectifs semblent tout aussi légitimes ! Mais les mots ne sont pas seulement des mots. Dire, c'est déjà faire. Le pari de cet article est d'affirmer que le choix du mot « égalité » construit aussi notre mouvement, que cette quête d'égalité est une exigence toujours valable et plus actuelle, plus urgente que jamais.

Des acquis fossiles

Allons droit au but : notre société est confrontée aujourd'hui à la question des limites. Les quantités de pollutions, d'émissions de gaz à effet de serre, de destructions écologiques et sociales sont directement liées aux quantités

de production, de consommation, de transport, d'appareils, de déchets, de profits... À l'échelle collective, nous devons réduire, c'est absolument certain et plus personne ne le nie. Notre société, notre monde, notre mode de vie, nos habitudes dépendent des énergies fossiles. Cela veut dire que tous les progrès sociaux et politiques qui ont été conquis et développés durant les deux derniers siècles en dépendent tout autant ! Nos démocraties, nos libertés, notre modèle social sont donc, des acquis sociaux certes, mais aussi des acquis... fossiles. Nous n'avons aucune expérience collective de la démocratie sans énergies fossiles, de la liberté sans (sur)consommation, de la sécurité sociale sans croissance. Dire cela, ce n'est pas remettre en cause la valeur de ces trois repères essentiels, que du contraire, mais rappeler que nous ne les avons expérimentés que sous leur forme actuelle, inextricablement liée à l'histoire de la croissance grâce aux énergies fossiles. À nos représentations de la liberté et de la démocratie, nous mêlons très certainement des habitudes de consommation et de confort matériel. Ainsi, il nous faut reconnaître l'ampleur du défi : maintenir les acquis, préserver les valeurs mais... sans miser sur le système économique et les énergies insoutenables qui les accompagnaient depuis des décennies.

Moins, mais pas pour tout le monde de la même façon

Sobriété : qu'on l'aime ou pas, le mot sera incontournable. D'un point de vue collectif, nous devons faire avec moins. Beaucoup moins. D'énergie, de production, de consommation. Environ quatre fois moins dans nos pays riches, si l'on voulait repasser sous la barre de la soutenabilité, c'est-à-dire rester dans les limites planétaires. Pour arriver à cela certains affirment, provocateurs : « *il faudrait l'équivalent d'un Covid par an, pendant dix ans* » pour freiner l'activité. D'un point de vue global, c'est un fait, seule l'année 2020 a vu baisser les émissions de CO₂, par exemple, au niveau mondial. Ceci étant dit, cet objectif de sobriété, qui vaut d'un point de vue global, ne vaut certainement pas pour chacun des pays du monde et, à l'intérieur de chaque pays, pour chaque citoyen. C'est ici que la question des inégalités s'avère centrale.

Ceux qui refusent l'idée de sobriété ont à la fois totalement tort et partiellement raison : ils ont tort de refuser ce mot car il est tout à fait adapté pour désigner ce que nous devons viser collectivement. Ils ont raison, par contre, de s'insurger contre une utilisation de ce terme qui n'aurait d'autre but que de faire peser tout

le poids de la sobriété sur les épaules des individus, *a fortiori* sur les plus fragiles. L'égalité est donc l'enjeu majeur niché au cœur de l'indispensable sobriété qui nous attend : soit la réduction nécessaire reposera d'abord sur les épaules les plus larges, via la justice fiscale et via des plafonnements imposés aux richesses matérielles privées, soit elle deviendra une vaine et injuste injonction à destination de tous voire, pire encore, une sanction qui ne pénaliserait que les plus faibles.

La sobriété – collective – doit donc s'imposer en premier lieu aux fameux « 1% », mais elle concerne aussi, dans la foulée, les 5%, les 10%, les 20% et toute forme d'organisation sociale dont les besoins en énergie et les effets en dégradations outrepassent les limites planétaires. Nous aimons rêver qu'une toute petite caste de très riches coupables est seule en cause. Mais non. Le mode de vie occidental moyen est lui aussi insoutenable : il fait certainement partie des « 10% » ou « 20% » à l'échelle mondiale. Dans le documentaire *Une fois que tu sais*, le journaliste américain Richard Heinberg, pionnier des enjeux liés au pic pétrolier, décrit l'impasse dans laquelle nos sociétés se trouvent. « *Cela m'inspire un questionnement profond sur les conditions d'existence humaine au XXI^e siècle. Et cela m'empêche de dormir. Rares sont les gens qui le comprennent. Parce que... Si 7,5 milliards d'êtres humains font en sorte d'avoir, ne serait-ce qu'une jolie maison, même pas une grosse voiture mais un véhicule fonctionnel pour se déplacer, un réfrigérateur, et deux enfants. Cela ne semble pas énorme. Et pourtant, on détruit la planète et les générations futures pour avoir cette vie-là.* »

Le sentiment d'inégalité, obstacle à tout projet commun

Le fait que la sobriété aura un impact sur la vie d'une majorité de citoyens occidentaux rend plus importante encore l'exigence d'égalité. Depuis le mouvement des Gilets Jaunes, une multitude d'exemples ont montré que toute contrainte sur nos libertés, nos portefeuilles ou nos habitudes sera systématiquement refusée tant qu'elle sera demandée en premier lieu à ceux qui n'ont pas d'alternatives. Ce sentiment d'injustice est encore exacerbé quand il s'avère que certains citoyens semblent comme « exonérés » de ces contraintes. En matière de sobriété donc, il ne s'agit pas tant de se demander ce qu'il faut faire (on le sait !) mais... dans quel ordre le faire. Il faut commencer par la lutte contre les inégalités, par l'interdiction des « privilèges » pour reprendre les mots de l'Histoire.

Il y a urgence. Car le sentiment d'inégalité est aujourd'hui tel qu'aucune mesure restrictive, même modeste, ne semble possible. Si l'on attend encore trop longtemps pour commencer à réduire les inégalités par le haut, en contraignant les plus aisés, alors toute mesure de sobriété, même égalitaire, risquera d'être rejetée. Par ressentiment. Par défiance envers une classe politique perçue comme complice des plus riches. Par dégoût envers une démocratie qui trahirait sa promesse d'une « société des égaux ». La proposition de limiter la vitesse à 100 km/h sur autoroute, qui a fait grand bruit cet été, illustre cette impasse hélas déjà en germe. En soi, ce ne serait pas un grand sacrifice. En soi, ce serait pour tout le monde (et pas seulement pour les classes moyennes). Mais il est presque trop tard, déjà : cette toute petite mesure de sobriété collective semble inacceptable car on ne s'est pas attaqué, prioritairement, aux inégalités.

Un besoin profondément enraciné

Pourquoi les inégalités créent-elles du ressentiment ? Pourquoi leur aggravation rend-elle impossible tout projet commun de société, par exemple la sobriété collective ? Peut-être tout simplement parce que nous avons une puissante tendance naturelle à désirer ce que possèdent nos semblables. Ce fonctionnement, profondément ancré chez l'être humain, c'est le

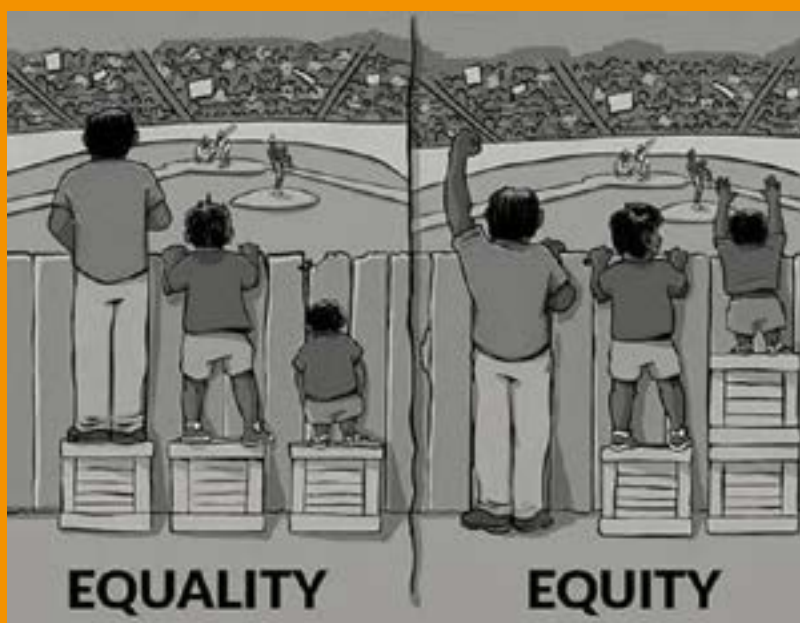
« désir mimétique », théorisé par le philosophe René Girard. Les inégalités, en se creusant, augmenteraient donc en même temps la rivalité, la méfiance, la convoitise, ce qui est tout l'inverse de la confiance nécessaire pour faire société ensemble.

Que ce soit pour l'indispensable sobriété aujourd'hui, ou pour la redistribution des fruits de la croissance hier, au fond l'égalité est la pierre d'angle de tout projet de société en commun. Elle est une valeur impérissable car c'est par elle que les liens se créent et se renforcent. Dans la mythologie grecque, où il est question de guerres, de trônes et de succession, cette intuition a été mise dans la bouche de Jocaste par Euripide. Alors que son fils Étéocle s'apprête à spolier son frère Polynice de son droit de régner un an sur Thèbes, elle s'adresse à lui en ces termes : « *Il vaut mieux, mon fils, honorer l'égalité, qui lie à jamais les amis aux amis, les villes aux villes, les alliés aux alliés. L'égalité est pour les hommes une loi de nature : qui-conque a moins est en état de guerre contre celui qui a plus, et lui voue une haine implacable. C'est l'égalité qui a réglé les poids et les mesures, et déterminé les nombres. Le pâle flambeau des nuits et l'astre brillant du jour parcourent d'un pas égal le cercle de l'année, chacun tour à tour cédant la place à l'autre sans jalousie* ».

Guillaume Lohest

Égalité ou équité ?

Quand on dit égalité, on ne veut évidemment pas dire qu'il faut « donner la même chose à tout le monde et puis que chacun se débrouille ». Cela, c'est une vision réduite et libérale de l'égalité qu'on appelle « l'égalité des chances ». Nous avons plutôt tendance à considérer l'égalité comme un horizon, comme un phare politique, qui vise non seulement à octroyer à tou-te-s les mêmes droits et les mêmes libertés, mais aussi à fournir à chacun-e les moyens et les capacités d'exercer ces droits et libertés. Comme les besoins de chacun-e sont différents (selon la naissance, le milieu, l'éducation...), l'horizon d'égalité suppose l'équité : qu'on intervienne selon les besoins. Ainsi, l'équité et l'égalité ne s'opposent pas : on a besoin de l'une pour cheminer vers l'autre. On peut ainsi considérer la démocratie comme la promesse d'une « société des égaux ».



Leigh Blackall - Flickr

IL N'Y A PAS D'ÉGALITÉ SANS LIBERTÉ

Une fois n'est pas coutume, nous vous proposons de plonger dans le regard que portaient des philosophes sur ce principe d'égalité. J'ai choisi de vous présenter trois philosophes (Montesquieu, Rousseau et Tocqueville) qui ont vécu aux alentours des Révolutions américaine et française. Des Révolutions qui ont inauguré nos systèmes politiques actuels.

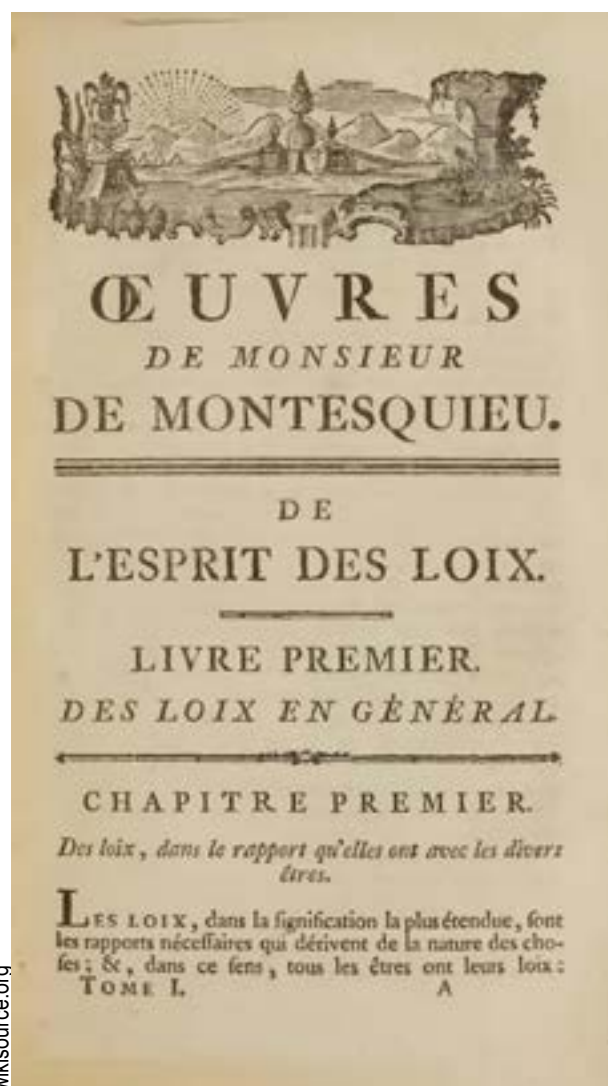
Nous allons voir que ce principe d'égalité est indubitablement lié à celui de liberté. L'un et l'autre s'influencent et se régulent. Pas de liberté sans égalité et pas d'égalité possible sans liberté. Difficile cependant de synthétiser en quelques lignes, des siècles de pensées et de tels systèmes théoriques complexes. C'est donc à partir de citations de quelques illustres philosophes que j'ai choisi d'écrire cet article. Un article qui sera inévitablement réducteur et ne pourra rendre compte de la richesse de leur pensée. Votre indulgence est donc souhaitée.

L'égalité, c'est la loi

Commençons avec Montesquieu, auteur de *L'Esprit des lois* (1748), dont la théorie a fortement influencé l'instauration de nos systèmes politiques modernes.

« Les hommes naissent bien dans l'égalité mais ils n'y sauraient demeurer. Sitôt que les hommes sont en société, ils perdent le sentiment de leur faiblesse ; l'égalité qui est entre eux cesse, l'état de guerre commence. » (Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Livre I, Ch. I)

D'après Montesquieu, les hommes naissent égaux dans l'état de nature (un moment fictif de l'histoire humaine où des philosophes décrivent ce que seraient des relations entre humains dans une société sans Etat). Cette égalité viendrait du fait que, pour Montesquieu, « chacun s'y sent inférieur » et fuit la compagnie des



autres. Cette peur de la compagnie des autres est tout de même moins forte que la « détermination fondamentale qui caractérise l'homme » de vouloir vivre en société. Pour l'auteur, paradoxalement, dès que l'homme entre en société, l'état de guerre commence. Les hommes ne sont plus égaux. Ils perdent le sentiment de faiblesse qui les caractérisait dans l'état de nature et entrent en guerre contre les autres sociétaires pour asseoir leur domination.

Vaste sujet que celui de ce Contrastes. Traiter de la question de l'égalité est pourtant fondamental pour les Equipes Populaires qui se définissent comme un mouvement de citoyens pour construire l'égalité et la justice sociale ! Etre traité de manière identique, jouir des mêmes droits et être soumis aux mêmes devoirs, c'est a priori la façon dont nous concevons l'égalité. Mais est-ce suffisant pour que la justice sociale triomphe ?

Les hommes ne peuvent redevenir égaux que grâce à la loi

Autant **Montesquieu** voyait un grand danger dans les inégalités, autant il en voyait dans l'excès d'égalité. Si chacun veut être égal à tous les autres, si le peuple veut tout faire par lui-même, alors on risque d'arriver à une situation où plus personne n'aura de soumission pour personne. « Il n'y aura plus de mœurs, plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertu. »

Selon **Montesquieu**, le véritable esprit d'égalité ne doit pas signifier que tout le monde commande ni que personne ne soit commandé. L'esprit d'égalité signifie obéir et commander à ses égaux. Et c'est évidemment la loi qui va permettre de faire vivre ce principe d'égalité. Égalité qui sera combinée à la liberté. La liberté de faire tout ce que les lois permettent et non pas la liberté de faire ce qu'on veut quand on veut. C'est la loi qui détermine les limites de la liberté.

Dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, **Rousseau** (1712-1778) pense aussi que l'état de nature est un état pacifique, tranquille, égalitaire. Un état que l'homme quitte pour entrer en société mais pour d'autres raisons que **Montesquieu**. D'après **Rousseau**, en effet, « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire « Ceci est à moi », et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur

de la société civile ». (**Rousseau**, *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, 1755). L'apparition de la propriété privée va nourrir l'envie, la jalousie et la volonté de domination. Elle va pervertir l'homme. Une situation qu'il faut dépasser par un contrat social entre tous les sociétaires.

« Si l'on recherche en quoi consiste précisément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, on trouvera qu'il se réduit à deux objets principaux, la liberté et l'égalité. La liberté, parce que toute dépendance particulière est autant de force ôtée au corps de l'Etat ; l'égalité, parce que la liberté ne peut subsister sans elle. [...] A l'égard de l'égalité, il ne faut pas entendre par ce mot que les degrés de puissance et de richesse soient absolument les mêmes ; mais que, quant à la puissance, elle soit au-dessus de toute violence, et ne s'exerce jamais qu'en vertu du rang et des lois ; et, quant à la richesse, que nul citoyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre : ce qui suppose, du côté des grands, modération de biens et de crédit, et, du côté des petits, modération d'avarice et de convoitise. » (Jean-Jacques **Rousseau**, *Le Contrat Social*, Ch. 11)

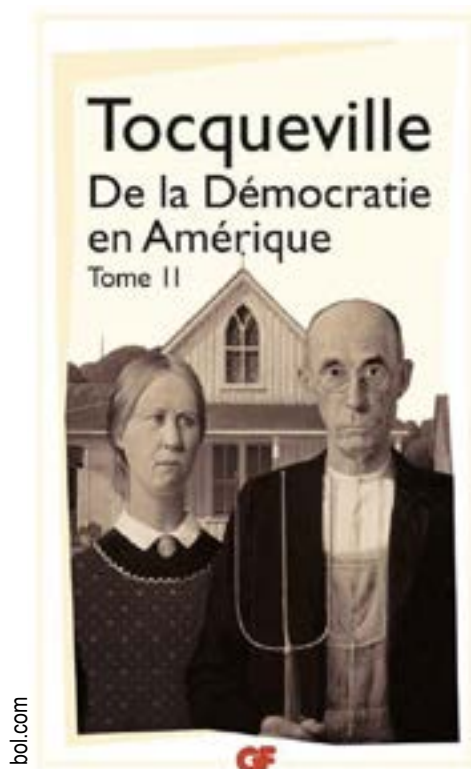
Rousseau met en avant la souffrance morale liée à l'inégalité. Pour lui, le bonheur ne peut venir que de relations égalitaires. Dans sa vie personnelle, **Rousseau** croira expérimenter des relations d'égalité avec l'aristocratie mais il se rendra vite compte qu'il n'en est rien. Et qu'il arrive toujours un moment où on lui rappelle son rang. A la fin de sa vie, déçu par ces relations, **Rousseau** cherchera refuge dans la solitude. Celle-ci est pour **Rousseau** un soulagement. Elle lui permet d'échapper au regard réducteur des autres et lui amène le bonheur. L'égalité entre les hommes apporterait, selon **Rousseau**, le même bonheur que la solitude puisque cette égalité rendrait obsolète les tentatives des uns et des autres pour contrôler ou manipuler l'autre, pour asseoir sa domination sur lui. Les relations égalitaires amènent donc de la sérénité entre les hommes. Mais ces relations égalitaires sont tellement fragiles ! Elles ne sont possibles, pour **Rousseau**, que dans des sociétés de tailles restreintes.

Tocqueville et le péril de l'égalité

Je vous propose maintenant de nous attarder quelque peu sur la pensée d'Alexis de **Tocqueville**, philosophe français du XIX^e siècle (1805-1859).

Alexis de **Tocqueville** a rédigé l'ouvrage *De la*





démocratie en Amérique (1840) dans lequel il développe une réflexion sur la démocratie, après des années d'observation de la société américaine post-Révolution. Il était convaincu de l'avènement de la démocratie dans le monde. D'après lui, c'est le désir d'égalité qui a dressé les hommes contre l'aristocratie et ses privilèges et qui a provoqué leur chute. Tocqueville justifie le souhait d'égalité des citoyens par la haine des privilèges. Il perçoit que l'aspiration à l'égalité est plus forte que l'aspiration à la liberté. Il écrira :

« Les peuples ont une passion ardente, insatiable, éternelle et invincible de l'égalité. Si la liberté donne de temps en temps à un certain nombre de citoyens de sublimes plaisirs, l'égalité fournit à tous une multitude de jouissances quotidiennes. »

Mais, selon lui, la passion de l'égalité a des conséquences contrastées.

« Il dépend des nations que l'égalité conduise les peuples à la servitude ou à la liberté, aux lumières ou à la barbarie, à la prospérité ou à la misère. »

En effet, il considère que l'égalité peut mener à l'avitement et la servitude, à l'aliénation de l'homme en l'immobilisant dans un bien-être, dans un confort matériel. L'égalité fournirait sécurité et tranquillité qui freineraient tout désir d'agir en collectivité. Selon lui, l'égalité risque d'encourager l'individualisme, de ne se soucier que de soi-même et de ses affaires privées. C'est ce qu'il nomme « l'apathie générale, fruit de l'individualisme ». L'individualisme qui est pour lui, la « rouille des sociétés ».

« Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable

d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas. »

La place laissée à la gestion de la collectivité dans une telle situation peut, prévient Tocqueville, être rapidement occupée par un despote. Un despotisme d'autant plus dangereux qu'il apparaîtrait, selon l'auteur, sous des aspects doux et bienveillants. Le risque de ce pouvoir de cet État en apparence bienveillant est que les gens s'y soumettent et perdent tout désir de résistance.

Pour éviter les dérives possibles de l'égalité, Tocqueville va s'appuyer sur la liberté qui va venir, d'après lui, corriger les dérives de l'égalité. Ce qui lui semble fondamental, c'est de donner aux citoyens le goût de l'action collective. Pour y arriver, l'éducation morale et intellectuelle du peuple est indispensable.

Tocqueville va, entre autres, défendre un système communal, c'est-à-dire une démocratie de proximité qui donne à chacun l'occasion de mener des combats pour des affaires locales. Cette démocratie proche du citoyen va permettre de réconcilier les intérêts particuliers et l'intérêt général. Il défend également le rôle fondamental des associations. Suivant l'idée que « l'homme a besoin de s'unir pour agir », les associations sont selon lui indispensables pour éviter le risque de despotisme. *« Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne. »*

Tocqueville défend une démocratie beaucoup plus participative que représentative, une démocratie où les corps intermédiaires sont fondamentaux. Une démocratie de proximité. Où on retrouve le goût de la chose publique et le sens du commun ! Voilà des idées qui nous parlent en tant que mouvement d'éducation permanente !

En terminant cet article, je dois vous faire un aveu. Avant de me mettre à l'écriture, je ne connaissais pas la pensée de Tocqueville. Ecrire cet article m'aura sans aucun doute donné l'envie de découvrir plus en détail ce grand penseur. J'espère qu'il en sera de même pour quelques-uns d'entre vous.

Françoise Caudron

« EN ÉCONOMIE, MOINS UNE SOCIÉTÉ CONNAÎT D'ÉCARTS DE REVENUS, PLUS ELLE SERA ÉGALITAIRE »

Olivier Malay

Nous avons rencontré Olivier Malay, économiste au service d'études de la CSC Alimentation et Services et chargé de cours à l'ULB. Nous lui avons demandé ce que les économistes entendaient par « égalité ». Il a saisi l'occasion pour dénoncer l'inégalité grandissante dans notre société et proposer des pistes pour l'affronter. Il rappelle qu'une société égalitaire est aussi désirable d'un point de vue économique.



O. Malay

■ Comment un économiste définit-il l'égalité ?

□ Il y a deux notions qui sont généralement étudiées par les économistes quand ils traitent de l'égalité : l'égalité des revenus et l'égalité des patrimoines.

Les revenus sont composés tant des revenus primaires (les salaires), que des revenus secondaires (les fruits de la redistribution). Le patrimoine est l'ensemble de la propriété (mobilière, immobilière et financière) d'une personne. Les travaux sur l'égalité de Thomas Piketty ont par exemple fortement mis l'accent sur les inégalités de patrimoine.

L'indice qui est le plus utilisé dans les sciences économiques pour étudier les écarts de reve-

nus est l'indice de Gini, une formule mathématique qui rend compte de la répartition des revenus au sein d'une population.

Si on cherche la définition la plus pragmatique, en économie, de la notion d'égalité, c'est donc celle-là. Moins une société connaît des écarts de revenus, plus elle sera égalitaire.

■ Si l'on s'en tient à cette définition, pouvons-nous dire que la Belgique est un pays égalitaire ?

□ De manière traditionnelle, quand on analyse l'inégalité des revenus en Belgique sur base de l'indice de Gini, on n'observe pas de tendance à l'augmentation de l'inégalité. On pourrait même observer une légère diminu-

tion des inégalités. Sauf qu'on dispose de mauvais chiffres : les revenus des très riches ne sont pas toujours captés dans ces chiffres officiels, et les revenus des très pauvres ne figurent pas non plus dans les statistiques. En plus, le patrimoine réel des hautes fortunes est souvent inconnu. L'évasion fiscale à grande échelle biaise également le calcul de l'inégalité en Belgique. Ceci dit, c'est clair que la Belgique est un pays plus égalitaire que d'autres pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Le poids des syndicats et des mutuelles dans le système de protection sociale joue un rôle important dans cet état de fait.

Par contre, dans la situation qui est la nôtre, je pense qu'il faut s'attendre à une forte hausse des inégalités. Si l'on regarde le salaire réel en Belgique, il stagne depuis 2008. On a eu de petites augmentations de salaire mais, en parallèle, le coût de la vie augmente également. Avec la crise actuelle, la moitié des salaires n'ont pas encore été indexés cette année. Ces personnes ont donc perdu 10% de leur pouvoir d'achat ! Parallèlement, les chiffres dont nous disposons sur les dividendes versés aux actionnaires sont en augmentation constante. Ils ont augmenté de 40% en 2021 et les chiffres que l'on a pour le deuxième trimestre 2022 soulignent une augmentation de 70%. On va vers une situation qui se polarise fortement. La question d'urgence n'est donc pas de savoir comment aller vers une situation plus égalitaire mais plutôt d'éviter la casse et de sauver les meubles.

■ **D'après un rapport de 2015 de l'OCDE, la hausse des inégalités a constitué un manque à gagner de croissance économique d'environ 5% en 20 ans. Cela correspond à une « perte » de 19 milliards d'euros par an en Belgique, soit 1700€ par Belge. D'après cette institution donc, des mesures en faveur de l'égalité pourraient engendrer quelques pourcents de croissance dans les pays qui les mettraient en œuvre. Pourriez-vous expliquer la logique qui est sous-entendue ici ?**

□ Ce manque de croissance s'explique *in fine* par l'inégalité de notre système éducatif, la mauvaise santé générale de la société ainsi que la faiblesse du pouvoir d'achat. On distingue les inégalités par le haut et les inégalités par le bas. Les inégalités par le haut, c'est quand les riches deviennent plus riches. L'inégalité par le bas, c'est quand les pauvres deviennent plus pauvres. Quand les pauvres deviennent plus pauvres, cela a un effet direct sur leur accès aux soins de santé et à l'éducation. On est donc dans une société moins bien

éduquée et en moins bonne santé. D'un point de vue économique, tant l'un que l'autre sont mauvais puisque cela signifie moins d'innovation, des personnes moins productives, plus souvent malades, etc. D'un point de vue strictement économique, des inégalités par le bas vont donc engendrer une moins bonne force de travail. **Les sociétés plus égalitaires sont plus productives d'un point de vue économique.**

■ **Quand on parle d'inégalité des revenus, on traite généralement de la petitesse des revenus des pauvres mais plus rarement de la grosseur des revenus des riches. Le fait que les riches soient plus riches peut-il constituer un problème pour notre économie ?**

□ Il y a trois problèmes qui me viennent en tête concernant l'inégalité par le haut, au fait que les riches soient de plus en plus riches. Le premier réside dans le fait que si l'on veut des politiques égalitaires comme la santé de base ou les transports publics gratuits, il faut ponctionner de l'argent quelque part. Il n'y a pas 36 catégories de personnes à qui on peut prélever cet argent. Soit à la classe moyenne, soit aux plus riches.

Or, à moins d'écraser la classe moyenne, **on ne peut pas élaborer de réelles politiques en faveur de l'égalité tant qu'on ne prélève pas l'argent chez les plus riches.** Le problème n'est donc pas la hauteur des revenus des riches, mais bien le fait que si on ne ponctionne pas cette fortune, il n'y aura simplement pas moyen de financer les politiques en faveur de l'égalité. C'est donc un problème indirect mais c'est un problème essentiel.

Le deuxième point est lié au premier et renvoie à l'idée que des riches plus riches ont les moyens de davantage peser sur le pouvoir politique. Et donc de davantage s'opposer à des politiques de redistribution ou de régulation des entreprises. L'inégalité économique par le haut a un impact politique qui, finalement, accroît la pauvreté.

Le troisième point est davantage sociologique. Les plus fortunés sont les modèles des gens un peu moins riches. Les gens un peu moins riches sont les modèles de la classe moyenne. Et les gens de la classe moyenne sont les modèles des personnes des classes populaires, qui elles-mêmes regardent aussi les très riches, etc. **Il y a un phénomène de comparaison sociale très important. Celui-ci est d'autant plus fort que les hauts revenus sont fortunés.**

Cette comparaison sociale entraîne une forme de mal-être. On sait en effet que le besoin de reconnaissance est un besoin fondamental, vital. Cette comparaison sociale pousse également à une forme de consommation, qu'on appelle « ostentatoire », où on constate que les gens consomment des biens qui exposent leur niveau de richesse. Plus les riches étalent leur richesse, plus les autres catégories socio-économiques vont vouloir imiter en consommant davantage.

Les problèmes induits par cette consommation ostentatoire sont tant liés à l'augmentation de la consommation en tant que telle (gaspiillage, pollution, endettement, etc.) qu'au fait que les standards matériels d'une vie réussie, accomplie, augmentent sans cesse. Même lorsque le niveau de vie moyen d'une société augmente, cette augmentation ne se transforme que temporairement en gain en bien-être, dès lors que les standards matériels d'une vie réussie augmentent aussi à cause des inégalités par le haut.

■ **On traverse une période compliquée, avec les différentes crises sanitaires, énergétiques, environnementales et climatiques. L'Etat est de plus en plus sollicité pour pallier ces crises. Et il se retrouve de plus en plus démuné. Comment expliquez-vous que la revendication de la taxation du patrimoine des plus riches ne parvienne pas au centre du débat politique et médiatique ?**

□ Quand on regarde qui supporte cette revendication, cela va de Marco Van Hees du PTB à des économistes comme Paul De Grauwe, ancien sénateur Open VLD et professeur à la KULeuven et à la LSE (London School of Economics). Ce dernier propose une taxation du capital qui rapporterait 11 milliards d'euros au Trésor belge.

Si cette revendication n'arrive pas sur le devant de la scène, c'est d'abord à mon avis lié à la puissance des grandes fortunes belges et à leurs relais dans le monde politique ou dans les fédérations patronales. La concurrence internationale est leur principal argument. Mais à mon avis, c'est fondamentalement un problème de rapport de force.

L'argument massue utilisé est de dire qu'une taxation du capital engendrera une fuite des capitaux à l'étranger. Un argument qui se vérifierait peut-être si on envisageait de taxer le patrimoine à 90%. Mais on n'observe pas une telle fuite dans les pays où il existe une



Istock

taxe modérée sur les fortunes. En France, par exemple, l'impôt sur la Fortune (ISF) n'a pas entraîné de fuites des capitaux et cette politique a rapporté des milliards d'euros à l'Etat français. De la même manière, quand Macron a supprimé l'ISF, on n'a pas observé un quelconque retour de riches français. Ceux-ci sont donc manifestement peu sensibles à ce type de politique. Pourtant, c'est un argument qui se suffit à lui-même et qui coupe court au débat.

■ **Du coup, avez-vous un argument massue à opposer à cet argument massue de la compétition internationale ?**

□ Oui, je pense. C'est l'argument de Wilkinson et Pickett (Voir l'article sur l'égalité du point de vue de la santé page 18) qui avancent, chiffres à l'appui, qu'**une société plus égalitaire est profitable pour tout le monde, même pour les plus riches**. Même ceux qui doivent payer plus d'impôts y gagnent en termes de bien-être parce qu'une société plus égalitaire connaît moins de délits violents, moins d'accidents de la route liés à l'alcoolisme, moins de contagion de maladies mal soignées, parce que le niveau des écoles y est meilleur, parce la cohésion sociale est meilleure, etc.

Il y a une étude de l'université de Harvard qui a suivi des gens pendant toute leur vie pour voir ce qui faisait que certains étaient heureux et d'autres pas. Cette étude a montré que c'était la qualité des liens sociaux qui déterminait d'abord notre sentiment de bonheur. Et c'est dans une société égalitaire qu'ils sont de meilleure qualité.

Propos recueillis par Samuel Legros

L'ÉGALITÉ, FONDEMENT DE NOS SOCIÉTÉS ET DE NOTRE HUMANITÉ

« L'égalité est l'idéal de l'esprit de l'homme, et l'inégalité, le penchant de son cœur. »

Elémir Bourges



Salle des droits de l'Homme et des civilisations - ONU © UN Geneva

La Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies porte en elle deux valeurs clés : celle de la dignité humaine et celle de l'égalité. Pourtant, force est de constater que chaque jour, chez nous et ailleurs, ces droits sont bafoués.

Comme si deux tendances s'opposaient inexorablement. D'un côté, dominer, exploiter, écraser, soumettre. De l'autre, des textes, des déclarations, des législations visant à prescrire, préserver des sociétés égalitaires. Les mêmes droits pour toutes et tous, synthétisés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Dans un discours en 2015, Ban Ki-moon, alors secrétaire général des Nations Unies, rappelait au sujet de la Déclaration universelle que « la clairvoyance et la détermination extraordinaires de ses auteurs ont donné un document qui, pour la première fois, énonçait les droits et les libertés inaliénables dont tous les êtres humains devaient pouvoir jouir sur un pied d'égalité ».

Ce document est le plus traduit au monde. Il est désormais « l'étalon par rapport auquel se mesurent le juste et l'injuste. [Il] est le fondement d'un avenir d'équité et de dignité pour tous, et offre aux gens du monde entier une arme puissante contre l'oppression, l'impunité et les atteintes à la dignité humaine ».

D'autres textes s'inscriront dans son sillage, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 1965, la Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1976 ou encore, en 1981, la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.



cc. The People Speak - Flickr

Corollaire logique de l'égalité : la non-discrimination. C'est après la seconde guerre mondiale que les critères de non-discrimination sont énoncés et adoptés dans des textes constitutionnels pour éviter que « *des régimes ne tentent d'asservir et de dégrader la personne humaine*¹ ».

L'article 20 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne garantit que « *toutes les personnes sont égales en droit* ». L'article 21 interdit plus précisément « *toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. [...] Toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite* ». On retrouve cela dans de nombreux textes en droit international.

Ces critères se sont développés dans de nombreux domaines : emploi, logement, santé, éducation, accès aux biens et services, etc. Il faut, pour les faire valoir, apporter la preuve que la personne a bien été victime de discriminations. Si dans certains cas cela est simple à déjouer, il est des discriminations, notamment en matière d'embauche, plus difficilement démontrables.

En Belgique

En Belgique, le principe d'égalité et de non-discrimination est une clé de voûte des droits fondamentaux. Il est l'un des principaux droits protégés par la Cour constitutionnelle.

Le 7 février 1831, l'article 6 de la Constitution belge garantissait l'égalité entre tous les Belges. Le 24 décembre 1970, un article était ajouté pour interdire toute discrimination. Aujourd'hui, il s'agit des articles 10 : « *L'égalité des femmes et des hommes est garantie* » et 11 : « *La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination. À cette fin, la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques* ».

Unia² est l'institution publique belge indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances. Elle veille au respect des droits humains en Belgique. Sa mission est déterminée dans l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés. Elle est reconnue internationalement comme une institution nationale de protection des droits fondamentaux.

Au niveau européen

Pour la Cour de justice des communautés européennes et la Cour européenne des droits de l'Homme, « *le principe d'égalité veut que des situations comparables ne soient pas traitées de manière différente et que des situations différentes ne soient pas traitées de manière égale* ».

L'égalité inscrite dans les Constitutions devrait logiquement être concrétisée par des politiques publiques visant à réduire les inégalités. C'est par exemple le cas des mesures de discrimination positive en faveur de certaines catégories (personnes, zones géographiques, entreprises...).

La définition de l'égalité du Larousse : « *Absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits : égalité politique, civile, sociale* ».

L'entre-soi, cause de régression de l'égalité

Selon les sociologues Michel et Monique Pinçon-Charlot, auteurs de *La violence des riches*³, « c'est simplement l'entre-soi qui construit les sentiments de supériorité et d'impunité des dominants [...] leur faisant croire en leur excellence et en leur mérite. Ils sont ainsi persuadés de leur bon droit ». Car aujourd'hui, les inégalités se creusent sous la suprématie d'une élite économique et financière cultivant un entre-soi avec une partie des sphères politique et médiatique. C'est ce que dénonce le couple de chercheurs. En France, les politiciens sont le plus souvent des énarques éloignés des préoccupations des citoyens. La violence sociale actuelle succède donc à la fin de l'apartheid, à l'abolition de l'esclavage, à la décolonisation qui marquèrent des avancées vers l'égalité.

Nos démocraties actuelles sont nées sur le terreau des luttes sociales et des révolutions. Mais les maintenir vivantes est une nécessité absolue qui demande vigilance, actions, revendications.

Avant, ailleurs...

Chez nous, la démocratie athénienne garantissait le pouvoir également partagé entre les citoyens ; les Évangiles ont, depuis plus de deux mille ans, porté l'égalité (mais aussi la charité qui maintient un système d'inégalités plutôt qu'elle ne le remet en cause) ; la révolution française de 1789 a remis en cause les pouvoirs de l'Église et des « aristocrates ». On peut se demander si avant cela, ou au même moment dans d'autres régions du monde, les sociétés traditionnelles fonctionnaient de manière égalitaire. Si oui, demandons-nous à quel moment les structures d'exploitation de l'homme par l'homme, des femmes par les hommes, des non-humains par les humains sont apparues ?

Dans son étude sur l'égalité et l'égalitarisme en anthropologie, Judith Scheele⁴ explique qu'à une époque, Jean-Jacques Rousseau et d'autres penseurs postulaient que dans ce qu'ils appelaient « les sociétés primitives », l'égalitarisme apparent découlait directement de la pauvreté matérielle et de l'absence de droits de propriété ; des sociétés « sans stockage ». Cette idée s'ancrait dans une époque, un contexte. Cette vision vise à démontrer que « tant que les stocks sont accessibles à toutes et tous, cela n'entraîne pas d'inégalités mais ce serait lorsque le stockage devient social que des mécanismes interviennent permettant à certains de priver, de manière

reconnue comme légitime, d'autres de ressources jugées essentielles ». La privatisation des biens communs en témoignerait peut-être ? Cela voudrait dire que la hiérarchisation est idéologique et reflète la philosophie d'une société.

Certains, comme Judith Scheele, avancent plutôt que dans les « sociétés primitives » (vierges des influences de nos sociétés occidentales modernes) considérées par les anthropologues comme des sociétés égalitaires, les personnes étaient tout simplement elles-mêmes, singulières et ayant acquis un haut degré d'autonomie personnelle - y compris chez les femmes et les enfants - localement encouragée. Ce qui fait dire à la chercheuse que « nous ferions mieux de privilégier les valeurs internes, comme la singularité, l'autonomie ou la construction mutuelle et collective des personnes ». Une toute autre manière d'envisager une société dans laquelle bien vivre.

En résumé

L'étude menée par Judith Scheele révèle qu'il n'y a pas de direction évolutive qui irait nécessairement de l'égalitaire au hiérarchique. L'égalitarisme peut être compris comme « une hiérarchie particulière, par laquelle des hommes et des femmes, de manière consciente, choisie et collective ont appris à éviter la domination des un-e-s sur les autres » (Boehm, 1993). Il semble que l'égalité n'apparaît pas dans l'état premier des sociétés humaines, comme une sorte d'état d'innocence par défaut mais déjà comme un projet politique.

Une chose est sûre, l'égalité est toujours une question d'inclusion et d'exclusion. Chaque jour, partout dans le monde, l'égalité et les droits qui en découlent sont bafoués. L'histoire se construit avec les multiples expériences, avec la capacité de créer d'autres possibles, de nouveaux récits pour reprendre ce concept dont il est beaucoup question lorsqu'il est temps de tourner une grande page mortifère. La vie politique se construit avec cet appel incessant à la justice sociale et au principe d'égalité.

Laurence Delperdange

1 Préambule de la Constitution française.

2. Unia : <https://www.unia.be/>

3. Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *La violence des riches. Chronique d'une immense casse sociale*, Ed. La découverte, 2013

4. « Égalité et égalitarisme en anthropologie. Quête des origines ou quête des possibles », Judith Scheele, dans *La Vie des idées*, Juin 2021

5. Michel Borgetto, « Égalité, différenciation et discrimination : ce que dit le droit », in *Informations sociales* 2008/4 (n° 148), page 17

Le principe d'égalité ne s'oppose catégoriquement à une différence de traitement que lorsque celle-ci repose sur des critères illégitimes prohibés par les textes et se révèle donc discriminatoire ; lorsque tel n'est pas le cas, la différenciation est d'autant plus admise qu'elle apparaît comme l'expression, voire comme l'instrument de l'égalité.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ... ADELPHITÉ¹ ?

68 c'est la note attribuée en 2021 à l'Union européenne par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour les progrès réalisés en matière d'égalité de genre². Une note de 100 signifierait qu'un pays a atteint l'égalité complète entre les femmes et les hommes. Alors l'égalité de genre, un combat qui n'a plus lieu d'être ?



cc. Jeanne Menjoulet - Flickr

7/10, ça peut sembler une bonne note. Mais dans les faits, les inégalités liées au genre en Europe sont loin d'être réglées. Elles sont encore les plus marquées dans le domaine de la prise de décision (aux niveaux politique, économique et social). Vient ensuite le domaine de l'éducation. Il y a aussi l'inégalité face au temps à disposition (qui englobe les tâches domestiques et les domaines de la vie sociale). Une sphère dans laquelle la situation empire. L'EIGE insiste : « Si nous poursuivons au rythme actuel, il nous faudra encore au moins 60 ans pour parvenir à une égalité complète entre les hommes et les femmes. Si des améliorations modestes et constantes ont été observées chaque année, la pandémie de coronavirus menace l'avancée en matière d'égalité de genre³ ».

Des violences spécifiques

Effectivement, la pandémie a accentué les inégalités entre les femmes et les hommes. En 2020 en Belgique, le nombre de plaintes pour discrimination de genre reçues par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a

augmenté de 9% par rapport à 2019. 40% des signalements concernaient le domaine de l'emploi. Dans ce domaine, les signalements pour harcèlement moral sur base du genre ainsi que pour harcèlement sexuel au travail continuent à augmenter (respectivement de +17% et +13%) et ce malgré la forte augmentation du recours au télétravail.

Dans le monde, selon l'UNICEF, près d'une adolescente sur quatre âgée de 15 à 19 ans n'est ni employée, ni scolarisée, ni en formation. Contre un garçon sur dix. Et une adolescente sur vingt âgée de 15 à 19 ans a subi une relation sexuelle forcée, soit environ 13 millions de jeunes femmes. « Les adolescentes sont les plus exposées au risque de violence liée au genre⁴. »

Ces violences sont spécifiques et doivent être nommées comme telles. « Les violences basées sur le genre se définissent comme étant les violences exercées contre une personne en raison de son genre ou de son sexe. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée. Le phénomène touche également les personnes dont



l'expression de genre n'est pas conforme à ce qui est communément admis par la société. Ces violences constituent un défi sociétal majeur qui reste profondément ancré dans l'inégalité entre les femmes et les hommes. [...] Ces violences sont présentes dans tous les domaines de la société et touchent toutes les catégories sociales. Elles constituent un des principaux obstacles à l'avènement d'une société pleinement égalitaire⁵. » Parmi ces violences, on peut identifier celles entre partenaires, celles liées à l'honneur, les mariages forcés, les mutilations génitales, la cyberviolence. Mais aussi le harcèlement sexuel, le sexisme dans l'espace public, les violences économiques⁶ ou les violences obstétri-

cales. Nous sommes nombreuses à connaître le harcèlement de rue, à ne pas être payées à la même hauteur qu'un homme⁷, à ne pas avoir accès pleinement aux soins de santé, à ce qu'on ne tienne pas compte de notre spécificité dans les soins qui nous sont proposés...

Des plans d'actions belges

Le système capitaliste alimente une triple domination : raciste, sexiste et économique. Cette triple domination ne touche pas toutes les femmes de la même façon. En d'autres termes, ces inégalités s'aggravent si on est une femme noire pauvre non hétéro en situation de handicap. Il est dès lors fondamental de prendre en compte cette réalité (que l'on appelle l'*intersectionnalité*) dans l'analyse des inégalités et la mise en œuvre des politiques publiques. En Belgique, un Plan d'Action National (PAN) de lutte contre les violences basées sur le genre⁸ a été adopté fin novembre 2021. D'après Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres et à l'Égalité des chances, « le Plan tient compte des discriminations intersectionnelles et s'adresse à l'intégralité des publics touchés par les violences dans leurs spécificités, notamment les personnes immigrées, LGBTQIA+, racisées, en situation de prostitution ou de handicap. Derrière cette démarche, c'est la philosophie de « ce qui convient aux plus vulnérables convient au plus grand nombre » qui s'applique et permet d'éviter les angles morts⁹ ».

La Belgique a également adopté un plan fédéral « gender mainstreaming » (que l'on peut traduire par « intégration de la dimension de genre ») qui comprend 180 mesures qui

Parfois des chiffres valent mieux qu'un long discours¹

- Dans le monde, les hommes détiennent **50%** de richesses de plus que les femmes.
- **61%** des personnes les plus pauvres sont des femmes.
- La charge que représente le travail domestique et de soins empêche **42%** des femmes dans le monde d'avoir un travail rémunéré.
- **Deux tiers** des analphabètes dans le monde sont des femmes.
- **20%** des femmes de 20 à 24 ans ont été mariées ou en concubinage avant leur majorité.
- **80%** des personnes déplacées climatiques sont des filles et des femmes.
- Dans les pays en développement, les femmes représentent près de **50%** de la main-d'œuvre agricole. Mais seulement **13%** de ces agricultrices possèdent les terres qu'elles cultivent.

1. Chiffres 2021, Oxfam France basés sur les projections de la Banque Mondiale et de l'ONU Femmes.

visent systématiquement à tenir compte des différences de situation qui existent entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre des politiques publiques. « Une politique intègre la dimension de genre quand elle a été établie en tenant compte des éventuelles différences de situation qui existent entre hommes et femmes, de son impact sur ces situations, et qu'elle contribue à réduire ou à éliminer des inégalités entre femmes et hommes¹⁰. »

Les lois sont indispensables pour avancer mais il faut également que les mentalités changent et ça commence très tôt, par l'éducation. Le racisme comme le sexisme s'intègrent dès l'enfance. Chez nous, on pourrait se dire qu'étant donné l'évolution des lois, l'égalité est atteinte. Or, comme le rappelle Vie féminine : « les inégalités liées au genre dans la société apparaissent de manière plus insidieuse, moins flagrante, ce qui les rend plus difficiles à observer¹¹. »

Claudia Benedetto



GLOSSAIRE¹

- **GENRE** : Le genre est une construction sociale, psychologique et culturelle qui s'effectue dans le cadre du processus de socialisation. Les sociétés mettent en place des normes et des attentes liées au genre, que les individus assimilent. Les normes de genre – souvent limitées aux notions de masculinité et de féminité – évoluent au fil du temps, mais sont généralement basées sur un ordre hétéronormatif qui prévoit qu'il y a deux sexes et deux genres et qu'ils sont attirés l'un par l'autre. Il existe pourtant beaucoup de possibilités de genre, qui se situent entre les (ou à l'extérieur des) deux pôles féminin – masculin.
- **IDENTITÉ DE GENRE** : L'identité de genre renvoie à la manière dont une personne se définit. C'est le genre auquel une personne s'identifie. L'identité de genre peut donc être différente du genre assigné à la naissance par le médecin (= sexe assigné à la naissance). Lorsque l'identité de genre correspond au genre assigné à la naissance, on parle de personnes cisgenres. L'identité de genre n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle.
- **EXPRESSION DE GENRE** : Il s'agit des différentes manières dont les personnes expriment leur identité de genre (l'apparence) et la performance socialement. Cela peut être de façon plutôt féminine, plutôt masculine, plutôt androgyne.... L'expression de genre varie énormément en fonction des régions du monde et des époques. Il est tout à fait possible de s'identifier en tant qu'homme (identité de genre) et d'avoir une apparence plutôt « féminine » (expression de genre).
- **SEXE** : Le « sexe » fait référence aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes. Le sexe est généralement attribué à la naissance (parfois plus tard, par exemple dans le cas des personnes intersexuées). Le sexe peut être changé.
- **LGBTQIA+ (Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Transgenre, Queer, Intersexe, Asexuelle, + toutes les autres diversités)** exprime la diversité des sexualités, des préférences et des genres.

1. Conseil de l'Europe : Sexe et genre, www.coe.int/fr/web/gender-matters/sex-and-gender
Glossaire de la Rainbowhouse Bruxelles, consultable en ligne : http://rainbowhouse.be/wp-content/uploads/2017/07/glossairefr_modifs2.pdf?fbclid=IwAR0NdbocWitZljFq8kAW7XJ5SF7WNstK1b-05M5PweKjWANNyFR2WJ1nYM.

1. Le terme d'adelphité, plus « neutre » et surtout plus inclusif, regroupe à la fois la fraternité et la sororité, sans dimension ni mention genrée. Il désigne la solidarité entre ses semblables, qu'ils soient hommes, femmes ou non binaires.
2. Gender equality Index : [Gender Equality Index | European Institute for Gender Equality \(europa.eu\)](http://eige.europa.eu/fr/in-brief)
3. Extrait du site internet de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) : <https://eige.europa.eu/fr/in-brief>
4. <https://www.unicef.org/fr/egalite-des-genres>
5. Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025 (PAN).
6. La violence économique fait référence à des comportements qui n'ont d'autre but que de vouloir isoler et contrôler une femme en la privant d'autonomie financière. Cela concernerait une Belge sur sept. 4 foyers monoparentaux sur 5 sont des mamans solos (soit 989 680 foyers belges). Et près de 4 pensions alimentaires sur 10 ne sont pas payées (ou pas régulièrement). (Chiffres Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Égalité des genres et à l'Égalité des chances, Sarah Schlitz).
7. Même si cet écart tend à diminuer, l'inégalité réside aussi dans le temps de travail qui est plus souvent partiel pour les femmes et souvent « non choisi, contraint par une charge de travail domestique inégalement répartie ».
8. Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025. Pour consulter le PAN : [20211125-PAN-2021-2025-clean-FR.pdf](https://www.sarahschlitz.be/20211125-PAN-2021-2025-clean-FR.pdf) (sarahschlitz.be)
9. Le Plan d'Action National de Lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025 a été adopté ce vendredi 26 novembre 2021 ! - Sarah Schlitz
10. Plan fédéral Gender mainstreaming | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (belgium.be)
11. Pour une éducation non sexiste dès la petite enfance, Fédération des services maternels et infantiles de Vie féminine.

L'ÉGALITÉ AMÉLIORE LA SANTÉ MÊME CELLE DES PLUS AISÉS

On perçoit très rapidement que l'inégalité a des effets négatifs sur la santé des plus défavorisés. Ce qu'on perçoit de manière moins évidente par contre, c'est que rendre notre société plus égalitaire aurait également des effets positifs sur la santé des plus aisés. C'est en effet ce qu'ont démontré deux épidémiologistes, Richard Wilkinson et Kate Pickett.

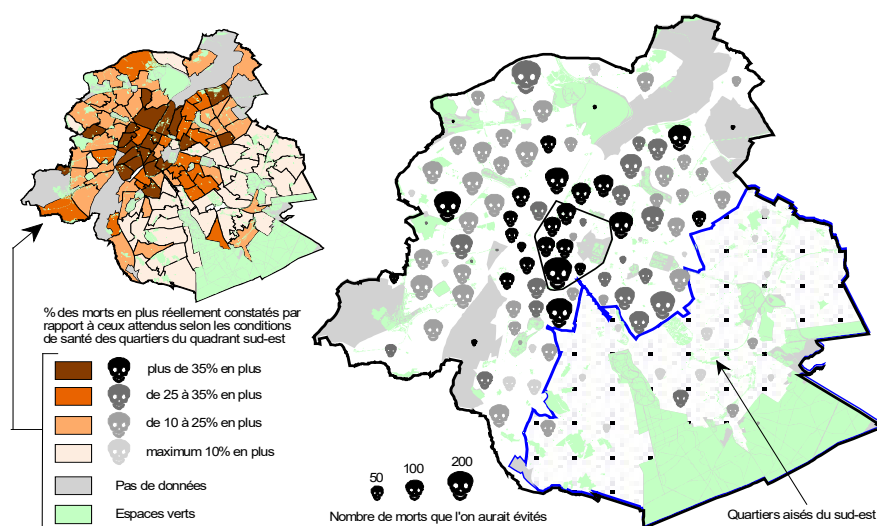
C'est évident, la situation sociale influe sur la santé. Il suffit de penser, par exemple, à tous les soins médicaux et paramédicaux auxquels tant de personnes doivent renoncer par manque de moyens. Une problématique qui concerne environ un quart de la population en Belgique. À ce sujet d'ailleurs, un Institut de l'ULB¹ avait cartographié il y a quelques années, « le nombre de morts que l'on aurait pu éviter » si chaque habitant de la Région bruxelloise bénéficiait des mêmes conditions de santé que les habitants des communes plus aisées, au sud-est de Bruxelles. D'après cet Institut, 7 200 décès auraient ainsi pu être évités entre 2001 et 2006. La carte (voir ci-dessous) nous montre de manière claire que la presque totalité de ces décès est à déplorer dans les quartiers les plus pauvres de la capitale.

Ce qu'on perçoit de manière moins évidente par contre, c'est que rendre notre société plus égalitaire aurait également des effets positifs sur la santé des plus aisés. C'est en effet ce qu'ont démontré deux épidémiologistes, Richard Wilkinson et Kate Pickett, dans leur

livre paru en 2013 : « *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous²* », dont les analyses ont été prolongées et précisées dans un deuxième ouvrage au titre éloquent : « *Pour vivre heureux, vivons égaux. Comment l'égalité réduit le stress, préserve la santé mentale et améliore le bien-être de tous³* » (2019).

Le stress à l'origine de problèmes de santé

Sur base d'études épidémiologiques, les deux auteurs démontrent que les populations des pays où règnent de grandes disparités de revenus (les sociétés inégalitaires, donc) sont généralement en moins bonne santé. Elles affichent une espérance de vie plus basse, des taux plus élevés de mortalité infantile, de maladies mentales, de consommation de drogues illicites et d'obésité. Les auteurs soulignent également que l'inégalité détériore les relations sociales tant les sociétés inégalitaires se caractérisent par une plus grande violence (mesurée par le taux d'homicide) et des taux d'incarcération plus hauts.



Les gens s'y font moins confiance et la vie locale y est moins développée. Enfin, l'inégalité affecte les perspectives d'avenir des plus jeunes : dans les pays inégalitaires, les auteurs observent davantage de grossesses précoces et moins de mobilité sociale. Les enfants y sont moins heureux et réussissent moins bien à l'école.

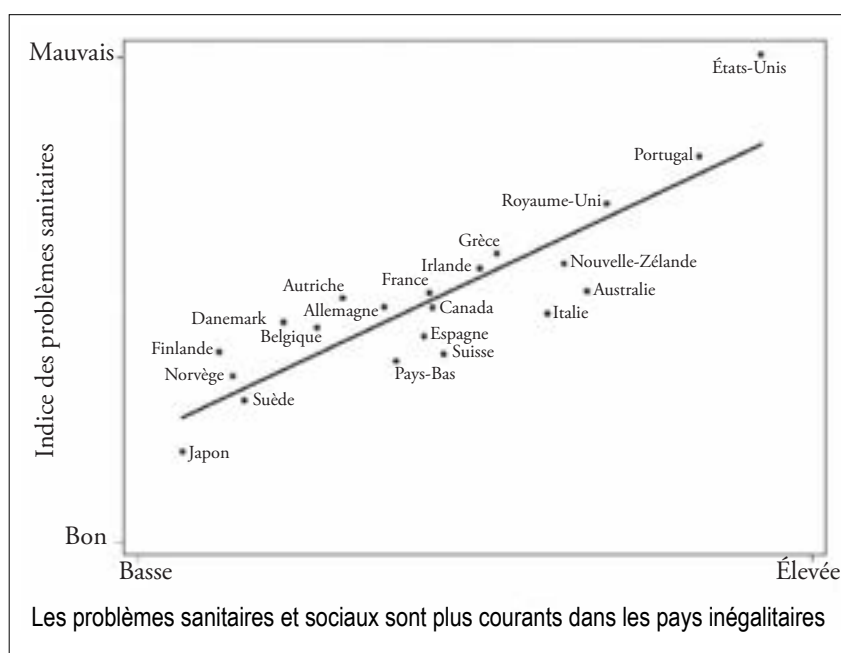
L'inégalité affecte donc la très grande majorité de la population, et non pas seulement une minorité pauvre. Ses effets sont certes plus marqués au bas de l'échelle, mais un très large pan de la société est également touché.

Les auteurs défendent l'hypothèse selon laquelle ces problèmes sanitaires directement engendrés par l'inégalité sont fondamentalement causés par le stress lié aux différences de statut social. Un stress que l'on peut ressentir dans toutes les catégories sociales mais qui s'accroît évidemment à mesure que l'on descend dans la hiérarchie. D'après Wilkinson et Pickett en effet, « *plus personne n'ignore que notre environnement physique contient des polluants et des cancérigènes dont il faut réduire la teneur si l'on entend faire reculer certaines pathologies ; nous avons beaucoup plus de mal à accepter l'idée qu'il est urgent de s'attaquer aussi à la nocivité des environnements émotionnels ou psychologiques. Les facteurs à l'origine de cette flambée d'anxiété sociale nuisent gravement à la vie et au bien-être en société. À ce titre, ils méritent autant d'attention publique et politique que l'air que nous respirons*⁴ ».

La dépression, première cause d'invalidité dans le monde

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, une agence des Nations Unies), la dépression affecte 350 millions de personnes sur la planète⁵. Elle constitue la première cause d'invalidité dans le monde, dans la mesure où elle réduit la capacité des individus à se prendre en charge et à assumer leurs responsabilités quotidiennes. Les femmes en sont les premières victimes : la dépression est le facteur numéro un de la charge de morbidité féminine dans le monde, loin devant les deux suivantes, le sida et la tuberculose.

Les auteurs rappellent que le stress, l'anxiété et la dépression coïncident très souvent. Ils observent que l'anxiété a atteint « *un niveau épidémique* » dans nos sociétés. Wilkinson et Pickett cherchent les causes de cette épidémie dans le lien entre maladie mentale et position sociale, et observent en effet que l'inquiétude liée à la position sociale, si elle est propre à la



nature humaine, est exacerbé dans les sociétés inégalitaires.

Le stress de la position sociale : naturel mais renforcé par l'inégalité

Être inquiet de sa position sociale et du regard des autres est inhérent à l'être humain. Des certaines de recherches en psychologie rappellent que les tâches qui sont le plus propres à faire monter le niveau de cortisol (une hormone centrale dans la production du stress) sont celles qui incluent une menace d'évaluation sociale et dans lesquelles les autres ont la possibilité de juger négativement vos performances⁶.

Cette anxiété de l'évaluation sociale est exacerbée dans nos économies de marché, où on ne cherche plus à dissimuler la centralité de l'argent dans le jugement que nous portons les uns sur les autres. Les marqueurs les plus évidents du statut social sont aujourd'hui matériels : le logement, la voiture, les vêtements, les gadgets électroniques, l'endroit où l'on part en vacances, etc. Plus ces biens paraissent coûteux, mieux ils remplissent leur fonction. À ce sujet, l'économiste Thorstein Veblen a développé le concept de « *consommation ostentatoire* » dès 1899 pour caractériser le fait que les individus, à travers leurs achats, expriment leurs aspirations à un certain statut social. Wilkinson et Pickett prolongent cette théorie avec d'autres enquêtes qui la confirment : lorsqu'ils s'enrichissent, les gens choisissent de dépenser leur argent dans les biens et services qui étalent leur statut aux yeux des autres plutôt que dans

ceux qui, n'étant pas visibles, ne disent rien de leur position sociale. Le sociologue Pierre Bourdieu traite également de cette problématique dans son livre *La distinction*.

Les interactions sociales les plus ordinaires deviennent angoissantes. Wilkinson et Pickett distinguent trois types de réponses à ces angoisses : « *Certaines personnes, gagnées par la dépression, voient s'effondrer leur amour-propre et leur assurance. D'autres cèdent au narcissisme et se livrent à diverses formes d'autoglorification pour renforcer leur position aux yeux de leurs semblables. Comme ces deux attitudes se développent en réaction à une anxiété accrue, nous sommes de plus en plus nombreux à recourir à l'automédication par la drogue, l'alcool, ou à tomber dans le piège du consumérisme. Avec des relations sociales qui se transforment en calvaire et nous contraignent à un effort de représentation, nous en venons à nous couper des autres. La vie collective s'étiole*⁷ ».

Voilà pourquoi, d'après Wilkinson et Pickett, les taux de maladie mentale sont supérieurs

dans les pays où règnent des écarts de revenus plus marqués. De même que pour quantité d'autres problèmes sanitaires et sociaux, celles et ceux du « bas » de l'échelle sont plus touchés que ceux du « haut », mais toutes les catégories sociales sont touchées. Ainsi, les auteurs signalent que si les individus du bas de l'échelle sont trente-cinq fois plus susceptibles de devenir dépressifs que leurs homologues du sommet, les individus du deuxième groupe le plus riche ont également significativement plus de risques de souffrir de dépression que ceux du groupe le plus riche.

Samuel Legros

1. L'IGEAT, l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
2. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Paris, Les petits matins, 2013
3. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pour vivre heureux, vivons égaux. Comment l'égalité réduit le stress, préserve la santé mentale et améliore le bien-être de tous*, Paris, Les liens qui libèrent, 2019
4. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pour vivre heureux, vivons égaux*, p. 26
5. <http://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/depression>
6. Dickerson, S. S. et Kemeny, M. E., « Acute stressors and cortisol responses : a theoretical integration and synthesis of laboratory research », *Psychological Bulletin*, 2004, 130 (3), p. 355-391
7. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pour vivre heureux, vivons égaux*, p. 167

Le stress de la position sociale peut altérer l'expression de centaines de gènes

L'épigénétique est une discipline de la biologie qui étudie les mécanismes qui modifient l'expression des gènes sans que ces modifications ne changent l'ADN. Wilkinson et Pickett présentent les résultats de recherches récentes en épigénétique qui prouvent que les modifications épigénétiques ne sont pas uniquement déclenchées par notre environnement physique. Elles peuvent aussi être provoquées par la perception *subjective* de nos conditions de vie.

« Notre jugement et nos sentiments sur notre propre situation sociale peuvent altérer l'expression de plusieurs centaines de gènes. Cette découverte majeure signifie que, tout au long de notre évolution, il nous a fallu faire preuve de souplesse pour nous adapter à des environnements sociaux très différents. [...] »

La position dans la pyramide sociale implique aussi des défis adaptatifs distincts. [...] Voilà pourquoi on observe des différences épigénétiques entre les citadins selon qu'ils vivent dans des quartiers riches ou pauvres. Une étude menée à Glasgow, en Écosse, a comparé les ADN de sujets habitant dans des zones plus ou moins défavorisées. D'importantes variations épigénétiques ont été relevées entre groupes socioéconomiques. De plus amples recherches seront nécessaires pour préciser leurs effets, mais on ne prendra guère de risques en affirmant que ces modifications ont un lien avec les conséquences insidieuses de l'inégalité. [...] On en sait encore très peu sur les répercussions qu'ont ces changements épigénétiques spécifiques, même si l'on peut supposer qu'ils ont permis aux individus d'adapter leur comportement à leur nouveau statut. Ils ne sont probablement pas étrangers aux effets des expériences précoces de stress, y compris les réactions amplifiées à l'inquiétude et à l'anxiété, et pourraient bien avoir un impact de long terme sur la santé. Robert Sapolsky, neuroendocrinologue et primatologue à l'université Stanford, a décrit la façon dont le stress influe sur l'ordre de nos priorités physiologiques. Notre corps privilégie les réponses de type « fuite ou combat », c'est-à-dire notre aptitude à réagir à une attaque ou menace d'attaque immédiate [...], mais il le fait au détriment d'autres fonctions, comme l'entretien et la réparation des tissus, la croissance, la digestion ou la reproduction. Bien que cela ne tire pas trop à conséquence lorsque la menace est éphémère et la réponse de courte durée, notre santé risque d'en pâtir si l'inquiétude et l'anxiété se prolongent pendant des semaines, voire des années¹. »

1. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pour vivre heureux, vivons égaux*, p. 195-199

